

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER DE
L'ANNÉE 2020 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants:

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-024 Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit
adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets
pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de
voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 JANVIER 2020**

2020-025 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la
séance ordinaire du 15 janvier 2020 soit adopté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

5. LISTE DES COMPTES

- a) **Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

- b) **Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2020-026

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Lapointe

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	33 914,91 \$
Comptes à payer	60 551,54 \$
Salaires et contributions de l'employeur	106 332,73 \$
Total	200 799,18 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	1 967,53 \$
Comptes à payer	4 500,04 \$
Total	6 467,57 \$

6. AGRIRÉCUP (PROJET PILOTE PHASE II – RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES)

CONSIDÉRANT QUE les plastiques agricoles sont très présents dans le milieu agricole et se retrouvent encore, faute de programme structuré, dans les sites d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs initiatives locales au Québec ont vu le jour afin de récupérer ces plastiques de ferme, mais sans résultat porteur à ce jour, notamment par manque de données, d'expertise et d'un réseau structuré de récupération de ces plastiques;

CONSIDÉRANT QU'il est important de contribuer à la recherche de solutions pour valoriser ces plastiques agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les plastiques agricoles ou de ferme proviennent entre autres des enrobages de balles de foin, ficelles, filets, bâches et sacs pour ensilage;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du projet pilote est d'établir une méthode de collecte des plastiques agricoles viable à long terme, facile pour les agriculteurs, au plus bas coût possible et favorable à l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettrait de documenter et d'évaluer différents scénarios qui permettront la mise en place d'un programme de collecte des plastiques agricoles offert ici et à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet, rendu à la phase II, inclura un plus grand nombre d'agriculteurs et permettra de raffiner les méthodes de collecte et de calculer les coûts de collecte avec une plus grande précision;

CONSIDÉRANT la proposition de projet, présentée le 15 janvier dernier par madame Christine Lajeunesse de Agrirécup;

CONSÉQUEMMENT,

2020-027

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adhérer à la proposition AgriRÉCUP concernant la récupération des plastiques agricoles dans la MRC d'Acton en vue de mettre en place un programme de récupération provincial permanent;
2. D'affecter une somme totale maximale de 5 000 \$ pour la réalisation de la phase II du projet, à partir des sommes disponibles au Fonds de développement des territoires (FDT);
3. De désigner les membres suivants pour siéger au comité de travail pour la MRC d'Acton:
 - M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine, représentant élu
 - M. René Pedneault, directeur du service de développement économique
 - M. Éric Beauregard, président du Syndicat de l'UPA Rivière Noire
4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout contrat ou document relatif à ce projet.

7. COURS D'EAU

a) Approbation de la nomination d'une personne désignée – Saint-Nazaire-d'Acton

2020-028

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la nomination de monsieur Éric Benoit à titre de personne désignée de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, conformément aux ententes relatives à la gestion des cours d'eau intervenue entre la MRC et les municipalités locales.

b) Demande d'ajout de la Branche 27 au projet d'entretien des Branches 30 et 31 de la rivière Jaune

ATTENDU QUE la Branche 27 est un cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE la personne désignée de la municipalité du Canton de Roxton motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Roxton appuie cette demande d'intervention;

ATTENDU QU'il apparaît nécessaire d'intervenir dans ces cours d'eau;

ATTENDU QU'il est avantageux financièrement de jumeler cette nouvelle demande d'entretien au projet d'entretien des Branches 30 et 31 de la rivière Jaune déjà entrepris;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Christine doit se prononcer sur cette nouvelle demande ;

CONSÉQUEMMENT,

2020-029

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *ALPG consultants Inc.* pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire, le tout, conditionnellement à ce que la municipalité de Sainte-Christine appuie la demande d'intervention.

8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

**Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) –
Demande d'aide financière 2020**

ATTENDU QUE les demandes de subvention pour le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) du ministère des Transports du Québec pour l'été 2020 doivent être reçues avant le 31 mars 2020;

ATTENDU QU'une demande doit être déposée par la MRC d'Acton pour et au nom de la MRC et de la municipalité de Roxton Falls;

CONSÉQUEMMENT,

2020-030

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adresser une demande de subvention au ministre des Transports du Québec (MTQ) pour l'entretien de la piste cyclable La Campagnarde, pour et au nom de la MRC et de la municipalité de Roxton Falls, pour un montant de 38 480 \$;
2. De confirmer au MTQ que l'accès à la piste cyclable La Campagnarde est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale (ou leurs substituts) à signer les documents afférents à cette demande.

9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

a) Comité consultatif agricole

a.1 Dépôt du rapport (procès-verbal) de la réunion du 14 janvier 2020

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole (CCA) rend compte de ses travaux et de ses recommandations au moyen d'un rapport qu'il doit déposer au conseil de la MRC, conformément à l'article 148.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSÉQUEMMENT,

2020-031

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2020 du comité consultatif agricole de la MRC d'Acton, tenant lieu de rapport.

a.2 Remplacement de M. Samuel Benoît au poste n° 3

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC nomme les membres de son comité consultatif agricole (CCA), conformément à l'article 148.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu du Règlement numéro 2007-07 régissant le comité consultatif agricole de la MRC d'Acton, le mandat des membres est fixé à deux (2) ans et est renouvelable par résolution du conseil de la MRC;

ATTENDU QUE le mandat de monsieur Samuel Benoît au siège n°3, attribué à un producteur agricole au sens de la Loi sur les producteurs agricoles (L.R.Q., chapitre P-28), vient à échéance le 12 décembre 2020;

ATTENDU QUE les membres « producteurs agricoles » doivent faire partie d'une liste dressée par une association accréditée obtenue préalablement à la rencontre;

ATTENDU QUE la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe a transmis à la MRC, le 30 novembre 2018, une liste de producteurs agricoles pouvant siéger sur le CCA;

ATTENDU QUE monsieur Benoît a informé la MRC que, considérant son manque de disponibilité, il céderait sa place à un autre producteur agricole faisant partie de ladite liste;

CONSÉQUEMMENT,

2020-032

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Zoé Bisillon, productrice agricole de la Ville d'Acton Vale, au siège n° 3 du comité consultatif agricole de la MRC d'Acton afin de compléter le mandat de deux ans de monsieur Samuel Benoît devant se terminer le 12 décembre 2020.

b) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2019
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE
ROXTON FALLS**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la municipalité de Roxton Falls a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 06-2019 modifiant son règlement de zonage numéro 265-2003;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

CONSÉQUEMMENT,

2020-033 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Pierre Laflamme, appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 06-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

a) Mise à jour de la Politique d'investissement commune FLI/FLS

2020-034 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la mise à jour de la Politique d'investissement commune FLI/FLS telle que présentée par monsieur René Pedneault, directeur du service de développement économique et local.

b) Mise à jour de la Politique de soutien au travailleur autonome (STA)

2020-035 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la mise à jour de la Politique de soutien au travailleur autonome (STA) telle que présentée par monsieur René Pedneault, directeur du service de développement économique et local.

c) Fonds de développement des territoires (FDT)

c.1 Priorités annuelles d'intervention 2020

Conformément à l'entente relative au Fonds de développement des territoires, la MRC d'Acton doit adopter annuellement ses priorités d'intervention;

CONSÉQUEMMENT,

2020-036

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter les priorités d'intervention du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC d'Acton pour 2020;
2. De transmettre une copie de ces priorités au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de les diffuser sur le site Internet de la MRC.

c.2 Mise à jour de la Politique de gestion du fonds de soutien aux entreprises (FSE)

2020-037

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la mise à jour de la politique de gestion du fonds de soutien aux entreprises telle que présentée par monsieur René Pedneault, directeur du service de développement économique et local.

c.3 Mise à jour de la Politique de gestion du fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FSPS) et dates d'octroi des fonds FSPS

2020-038

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter la mise à jour de la politique du fonds de soutien aux projets structurants telle que présentée par monsieur René Pedneault, directeur du service de développement économique et local;
2. De déterminer que les dates d'octroi des fonds soient mars, mai et octobre de chaque année.

c.4 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)

c.4.1 Dossier PARA 1043-FSE-2020-02

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet projet collectif par les Productions Artistiques de la Région d'Acton (PARA);

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

CONSÉQUEMMENT,

2020-039

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Projet collectif	1043-FSE-2020-02	7 000 \$	7 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

c.4.2 Dossier Menuiserie Les Frères D 1181-FSE-2020-03

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet expansion par l'entreprise Menuiserie Les Frères D;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

CONSÉQUEMMENT,

2020-040

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Expansion	1181-FSE-2020-03	4 000 \$	4 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

c.5 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Projets locaux

c.5.1 Dossier 1010-FSPS-2020-01 – Acquisition d'un écran numérique – Municipalité de Béthanie

2020-041

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Acquisition d'un écran numérique	Municipalité de Béthanie	25 000 \$	15 000 \$	15 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

c.5.2 Dossier 1014-FSPS-2020-02 – Amélioration des installations de loisirs et promotion des loisirs pour la famille – Municipalité d'Upton

2020-042

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Amélioration des installations de loisirs et promotion des loisirs pour la famille	Municipalité d'Upton	19 500 \$	15 000 \$	15 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

c.5.3 Dossier 1015-FSPS-2020-03 – Aménagement d'un centre de coordination en cas de sinistre – Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton

2020-043

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Aménagement d'un centre de coordination en cas de sinistre	Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton	18 893 \$	7 500 \$	7 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

c.5.4 Dossier 1016-FSPS-2020-04 – Amélioration des équipements de loisirs – Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

2020-044

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Amélioration des équipements de loisirs	Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton	18 868 \$	15 000 \$	15 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**c.5.5 Dossier 1011-FSPS-2020-05 – Achat de mobilier pour le centre
communautaire – Municipalité du Canton de Roxton**

2020-045 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Achat de mobilier pour le centre communautaire	Municipalité du Canton de Roxton	34 514 \$	20 548 \$	20 548 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées aux municipalités de Roxton Falls (9 396 \$) et du Canton de Roxton (11 152 \$) pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

d) Développement culturel et communications

d.1 Accès Culture 2019-2020

d.1.1 Contrats avec madame Rythâ Kesselring

2020-046 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer deux contrats avec Rythâ Kesselring inc., mandatée pour animer des ateliers en arts visuels dans le cadre du projet Accès Culture 2019-2020 aux coûts suivants:

1. 4 296 \$, taxes en sus pour les 16 groupes de maternelles;
2. 5890.50 \$, taxes en sus pour les 21 groupes du 1er cycle au primaire.

d.1.2 Contrat avec les Productions Pop Culture inc.

2020-047 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 1 800 \$, taxes en sus avec les Productions Pop Culture inc., mandatée pour tenir l'atelier/conférence *Des mots sur les maux* dans le cadre du projet Accès Culture 2019-2020

d.2 Balado Découverte

2020-048 Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement d'une somme de 975 \$, taxes en sus, pour la prolongation d'un an des

services de diffusion de trois (3) circuits sur l'application Balado Découverte.

10. RESSOURCES HUMAINES

Madame Annick Lefrançois

ATTENDU l'ouverture d'un nouveau poste de conseiller au développement économique sur une base de 4 jours par semaine;

ATTENDU QUE madame Annick Lefrançois occupait un poste de conseiller au développement économique depuis le 3 décembre 2018 pour la durée d'un congé de maternité;

ATTENDU QUE le travail exécuté par madame Lefrançois durant la dernière année est à la satisfaction de l'employeur;

CONSÉQUEMMENT,

2020-049

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'embauche de madame Annick Lefrançois pour combler le nouveau poste de conseiller au développement économique à 4 jours par semaine et d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

a) TCRM - Avenant à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie

CONSIDÉRANT QUE l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie a été signée le 28 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir le développement du secteur bioalimentaire de la Montérégie et permettre la mise en œuvre des priorités régionales de la Montérégie relatives au secteur bioalimentaire;

CONSIDÉRANT QU'une modification à l'entente peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'Entente pour ajouter Loisir et Sport Montérégie comme partenaire de l'Entente à titre de fiduciaire de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV);

CONSIDÉRANT la proposition du comité directeur de l'Entente de modifier la période de réalisation des activités et de modifier les modalités de

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

versement de la contribution du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de permettre aux parties de soutenir la réalisation de la planification stratégique régionale et de respecter leurs engagements;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications n'ont pas d'incidence sur les engagements de la MRC d'Acton;

CONSÉQUEMMENT,

2020-050

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'entériner le projet d'avenant à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à cette entente.

b) Campagne de sensibilisation sur la cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie

ATTENDU QUE le comité régional « Cohabitation harmonieuse » réunit des représentants des MRC de la Montérégie, de l'UPA et du MAPAQ;

ATTENDU QUE le comité régional « Cohabitation harmonieuse » dépose au programme Priorités bioalimentaire du MAPAQ un projet de campagne promotionnelle de cohabitation en milieu agricole;

ATTENDU QUE le projet, déployé sur 30 mois (avril 2019 à octobre 2021), consiste à la mise en œuvre du plan de communication élaboré par les partenaires, soient l'embauche d'une ressource spécifique, le développement d'outils de communication et la réalisation d'activités éducatives dans les MRC participantes;

ATTENDU QUE la Fédération de l'UPA de la Montérégie a été désignée par les MRC et s'est portée volontaire pour assurer la coordination du projet, en collaboration avec les autres partenaires;

CONSÉQUEMMENT,

2020-051

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'appuyer l'UPA de la Montérégie et ses partenaires pour sa demande de financement au MAPAQ pour la réalisation de la campagne promotionnelle de cohabitation en milieu agricole ;
2. De confirmer la contribution de la MRC d'Acton d'une somme de 2 000 \$ en argent plus une contribution en ressource professionnelle pour une valeur de 3 500\$.
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à cette entente.

12. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

13. CORRESPONDANCE

La Pensée de Bagot – Guide touristique de la région d'Acton

2020-052

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le versement
d'une somme de 1 500 \$, taxes en sus, au journal La Pensée de Bagot pour
la production du Guide touristique de la région d'Acton.

14. VARIA

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été
fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-053

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à
20h10.

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

**Chantal Lavigne,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière.**